

# Après 3 semaines de détention, Nicolas est libre, mais condamné : honte à la police et à la justice

Le tribunal vient de déclarer à l'instant Nicolas Bernard-Buss coupable d'avoir manifesté !

Bien que les autres accusations (refus de prélèvement ADN et de prise d'empreintes, fourniture d'une identité imaginaire, alors qu'il usait de cette identité pour ses factures, et rébellion) aient été abandonnées pour de nombreux flous et autres manquements et que ce jeune garçon va pouvoir dormir chez lui ce soir, il n'en reste pas moins que le verdict reste inquiétant.

Après trois semaines de détention arbitraire et plus de 3 heures de procès et alors que le Parquet avait réclamé 5 mois de prison avec sursis et 1 000 euros d'amende, les juges viennent donc de condamner Nicolas à 3 000 euros d'amende dont 1 500 avec sursis pour sa « partielle » culpabilité.

Profitant d'un auditoire de choix, il a profité de ce premier procès politique de la 5<sup>e</sup> République pour exprimer le fond de sa pensée et ce, de manière outrageuse et insolente, avec panache diront certains, par bêtise diront d'autres, en tout cas avec un certain courage. Car on ne peut pas dire qu'il ait vraiment joué sur la fibre clémentine des juges, mettant ces derniers devant leurs responsabilités, notamment l'avocate générale lui reprochant carrément de faire du Droit.

Ainsi ces quelques scuds insolemment lâchés par ce bouillant garçon : « *je demande la justice, pas la clémence* », « *19,6% de la richesse nationale est prélevée pour payer vos*

*salaires »*, ou encore *« ce palais prétendument de justice »*. Puis, s'adressant à l'avocate générale devant une salle ébahie et atterrée, il a osé demander *« vous voulez me donner des leçons de droit ? »*. A l'assesseur ironique lui disant *« donc vous dites que la police se sert de Facebook »*, Nicolas a répondu sans se démonter *« je suis ravi que vous le découvriez »*.

Un twittereur résume son inconscience par ces mots *« Les derniers mots de Nicolas avant délibéré, c'est un peu terminer une sculpture sur grain de riz avec une tronçonneuse »*.

Les failles du dossier étaient nombreuses, ce qui explique sans doute que rien n'a finalement été retenu contre lui sur cette partie de l'affaire. Ce qui n'a pas empêché la justice de l'emprisonner pour cela durant 20 jours...

Sur les conditions de son arrestation, l'un de ses avocats (il en avait 3) a évoqué par exemple le fait que la police n'a pas interrogé les témoins de l'interpellation, notamment les clients de la pizzeria des Champs-Élysées. Les faits reprochés se sont en outre produits après l'arrestation de Nicolas, lequel a subi une strangulation de la part de la police qui a duré près d'1mn 30, l'un de ses avocats menaçant d'ailleurs de diligenter une enquête auprès de l'IGS concernant les conditions de son arrestation. Des témoins capitaux faisant partie de la police qui devaient témoigner aujourd'hui étaient absents, l'un pour congés, l'autre se désistant par fax aujourd'hui même.

Ce même avocat a pointé également des citations non concordantes des policiers. *« Je n'ai pas été arrêté, j'ai été capturé »*, *« nous nous sommes faits capturer de manière arbitraire, attachés, ceinturés, portés, jetés comme des animaux »* a raconté Nicolas. *« Pourquoi avoir prononcé un mandat de dépôt contre un étudiant qui allait passer ses examens ? »* a interrogé l'un des avocats, alors qu'un autre dénonçait les conditions de garde à vue.

Par ailleurs, lors de l'interpellation de Nicolas, les policiers ne portaient aucun signe permettant de les identifier, comme en atteste la photo ci-dessous.



Sur les conditions de son incarcération, là aussi il y a beaucoup à dire. Jusqu'à la veille de la visite d'Hervé Mariton, Nicolas était enfermé dans une geôle crasseuse, sans douche et sans visibilité de l'extérieur. Il s'est retrouvé voisin de cellule du braqueur Redouane Faïd et s'est vu signifier par un gardien « *on peut facilement te suicider* »... Il est des gardiens de prison aussi fréquentables que ceux qu'ils gardent...

Mais comme l'a déclaré en souriant l'improbable Ségolène Royal « *ça lui fait une expérience* » !



Pendant que la justice passait – ou plutôt trépassait – en cette journée du 9 juillet, quelque part en France avaient lieu des viols, des agressions, des cambriolages. Quelques mois plus tôt, des racailles dévalisaient un car de touristes et cassaient des commerces et des rues de Paris en toute impunité, rentrant tranquillement chez eux le soir. Seront-ils poursuivis pour manifestation ceux-là ? Bien sûr que non. Et les braqueurs du RER de Grigny ? Libres, tranquilles. Et il y a quelques jours, ces violeurs adultes multirécidivistes qui ont été laissés en liberté alors qu'ils avaient collectivement violé une petite fille de 7 ans durant de nombreux mois. Qu'en a pensé la procureure pendant qu'elle réclamait 3 000 euros à Nicolas après ses 3 semaines de prison pour avoir manifesté ? Apparemment pas grand-chose.

Comme en témoignent d'amers messages ce soir, c'est tout un peuple qui vient de juger sa police et sa justice soumise aux

ordres d'en haut, se demandant avec effarement où ont bien pu passer ses droits de l'Homme. Emprisonner un jeune garçon pour avoir manifesté n'aide certainement pas au sommeil de ces petits soldats du régime, et en tout cas sûrement pas au nôtre. Après le mur des cons détruit on vient de poser la première pierre du mur des vendus.

L'un des avocats a d'ailleurs évoqué le soutien international à la cause de Nicolas tellement elle est délirante, un cas qui fera date dans l'histoire de la liberté d'expression et de manifestation.

Au moins cet insolent garçon peut désormais fêter son anniversaire avec un peu de retard, et savourer la caresse du soleil estival, car « *même le plus noir nuage a toujours sa frange d'or* » n'est-ce pas. Et j'espère qu'il profitera de sa liberté retrouvée pour répondre à ses nombreux courriers de soutien, et notamment au mien !

**Caroline Alamachère**